YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 1998
DELIBERATION N° 98/01/295

OBJET: DESENCLAVEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE VERS LA RUE DE LA GRANGE - AVENANT N° 1 Relatif aux travaux de ravalement et de traitement des façades.

Le Conseil Municipal,

VU le Code des communes et notamment ses articles R 314 - 1 et R 314 - 2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 295 à 298 et 255 bis,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 Mars 1997 autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relatif à l'aménagement de deux parkings et de leurs liaisons,

VU le marché correspondant en date du 18 juillet 1997 signé avec le groupement d'entreprises SCREG/SELF EC pour un montant de 4 359 567,57 Francs T.T.C,

CONSIDERANT que les opérations de démolition des bâtiments attenant aux murs du parking font apparaître que la qualité de ceux-ci ne permet pas la mise en oeuvre des équipements prévus tels que la pose de caillebotis devant servir de supports à la végétation,

CONSIDERANT également que le déchaussement de ces murs consécutif aux travaux de terrassement implique des travaux confortatifs,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de ravalement et de traitement de façades nécessaires à la poursuite des prestations faisant l'objet du marché,

VU l'avis des commissions travaux et finances,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres ci-joint en date du 14/01/1998 audit projet d'avenant,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (6 contre : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON, 1 abstention, M. GAUTHIER),

APPROUVE l'avenant n° 1 relatif à la réalisation des travaux de ravalement et de traitement de façades pour un montant de 346 001,40 Francs T.T.C.,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 12 - FAX : 69 48 95 69

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ledit avenant avec la société SCREG sise 121 rue Paul Fort à MONTLHERY,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif de la Commune exercice 1998, fonction 6, sous-fonction 64, nature 23127,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député- Maire,

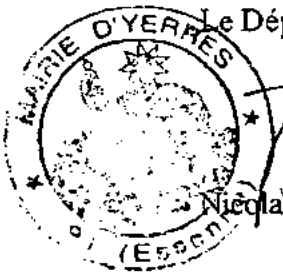

Nicolas DUPONT - AIGNAN.

REÇU LE
- 3 FEV. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 3.2.1998 et de la publication le 3.2.1998
Le Maire,

